

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-056

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-huit novembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 22 novembre 2024** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Pierre BETEND, Mme Thérèse RAPHET, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Estelle GAILLARD, M. Tanguy JON, Mme Corinne PASSERAT, M. Éric BERTELOOT, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Johan CHEVRIER, M. Francis MARCHAL, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : M. Laurent VALLIER (pouvoir à M. Gilbert COLLINI), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Tanguy JON), Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à Mme Estelle GAILLARD), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), Mme Odile VIX (pouvoir à M. Mickaël MAISTRE), M. Lucas THABUIS.

Objet de la délibération : Modification de la commission Communication

M. le Maire expose,

Par délibération n°2020-062 du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a d'une part, approuvé la création de la Commission Communication et d'autre part, déclaré élus les membres de cette commission.

Depuis, la liste des membres du Conseil Municipal a changé.

Il convient donc de procéder à une mise à jour des membres de la Commission Communication.

Il est proposé au Conseil de modifier la composition des membres de cette commission en ajoutant Mme Corinne PASSERAT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises, présidées de plein droit par le Maire ;

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule la désignation des membres des commissions par vote à bulletin secret.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE MODIFIER** la délibération n°2020-062 relative à la création de la commission Communication ;

Ajout de Mme Corinne PASSERAT, conseillère municipale.

- **DE VALIDER** la nouvelle composition de la commission Communication suivante :

Membres

Commission Communication

Christophe FOURNIER, Laurent VALLIER, Christian SERVAGE, Sheila MICHEL, Jean-Jacques SIGNOUX, Corinne PASSERAT, Odile VIX, Aurélie ROCHE.

- **D'AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant légal, à appliquer cette convention et signer tout document s'y rapportant.

Mme Corinne PASSERAT ne participe pas au vote car concernée.

Délibération votée à 1 abstention (Mme Corinne PASSERAT) et 20 Pour.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.

